

les petits papiers font les **GRANDS JOURS**

Termes et conditions générales

Préambules

Les présentes conditions générales régissent la fourniture de nos services, la location éventuelle de matériel et les droits et obligations mutuelles du Client et de notre société.

Le terme Client désigne la personne qui fait appel à nos services.

La société est « Les petits papiers font les grands jours », dont le siège social est situé à la Route de l'Etat 65, 6567 Merbes-Sainte-Marie, BE.

Les présentes conditions générales font partie intégrante du contrat résultant de la signature et donc l'acceptation du devis.

01

Champs d'application

Par la réservation d'un service et/ou sa signature et acceptation au devis, le Client reconnaît explicitement avoir lu et accepté l'intégralité des présentes conditions générales.

02

Modalité de réservation

La réservation d'un service (prestation ou autre) n'est effective qu'après réception du paiement par le Client de l'acompte de 30% de la somme reprise sur le devis. Cette somme est non remboursable.

La prestation d'un service de notre entreprise ne sera effective que dans la mesure où les délais de paiement mentionnés auront été respectés.

La TVA est à la charge du Client.

La personne physique ou la société qui effectue la réservation de nos services se porte garant du paiement de la réservation, même lorsqu'elle agit pour le compte de tiers.

En cas de problème majeur occasionnant un report éventuel d'une prestation, la société Les petits papiers font les grands jours s'engage dans la mesure du possible et au vue de la gravité de la situation à un report des prestations et services convenus.

Toute modification de la prestation doit être faite deux semaines avant l'événement et pourra entraîner des frais supplémentaires. Le solde de la somme devra être réglé au plus tard lors de l'installation / livraison. Après paiement, la prestation n'est ni remboursable ni échangeable.

03

Propriété de nos visuels

Afin de vous donner une idée de la prestation, nous vous présentons préalablement un visuel de ce qui sera prévu. Il est indicatif, des nuances peuvent y être apportées: les couleurs, la disposition et les éléments décoratifs ne seront pas forcément identiques à celui-ci. Chaque visuel est façonné sur mesure par Les petits papiers font les grands jours. Les visuels ne peuvent pas être utilisés ou fournis à des tiers à des fins commerciales ou professionnelles sans notre autorisation. Les petits papiers font les grands jours conservent l'intégralité des droits de propriété intellectuelle, en ce compris le droit d'auteur, sur les créations.

04

Location matériel

Du matériel peut être fourni en location suivant devis (structure, éléments décoratifs...). Ils devront être rendus en bon état après l'événement. En cas de casse ou endommagement produit de quelque façon par un tiers des infrastructures, du matériel, de la décoration ou de tout autre élément, le montant des réparations ou du rachat sera facturé à la charge du Client. Les ballons ne sont pas des jouets pour les enfants, car ils risquent d'éclater et de provoquer un étouffement. Le Client s'engage à ne pas laisser d'enfants près des ballons sans surveillance. Les ballons et le soleil ne font pas bon ménage, en choisissant de placer sa structure au soleil, le Client prend le risque que celle-ci se détériore plus rapidement. Les ballons à l'hélium sont sensibles aux chocs de températures et ont une tenue de 6 à 8h.

05

Données à caractère personnel

Dans le cadre de la réservation de nos services, notre entreprise reçoit des données personnelles du Client, telles que le nom, prénom et les coordonnées. Le Client s'engage à fournir des informations correctes et complètes. Celles-ci ne seront pas partagées avec des tiers à des fins commerciales (sauf dans le cas où le Client choisit de faire également appel à un de nos partenaires en parallèle; notre société pourra dans ces circonstances, lui transmettre des informations nécessaires au bon déroulement de la prestation). Les données à caractère personnel transmises le sont pour l'exécution du contrat et, selon les cas, pour se conformer à nos obligations légales. Ces informations peuvent également être utilisées par notre entreprise pour faire part au Client de nos nouveautés, actions promotionnelles, sur base de notre intérêt légitime. Conformément à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, le Client peut avoir accès aux données à caractère personnel le concernant, y apporter des modifications ou s'opposer à leur traitement.

En réservant nos services, le Client donne expressément son consentement à ce que le fruit de notre travail soit photographié et/ou filmé (en ce compris sur le lieu de l'installation) et publié, diffusé et utilisé via les médias physiques ou numériques et à toutes fins. Les images numériques en question peuvent être utilisées par notre société à des fins promotionnelles et/ou commerciales. En outre, nos partenaires pourront également utiliser ces images.

Tout Client a le droit de s'opposer sans frais au traitement des données à des fins promotionnelles et commerciales au moyen d'une notification écrite adressée par email à petitspapiers.grandsjours@gmail.com ou par courrier au siège de notre société.

Tout Client peut également prier notre société par écrit et sans frais de modifier ou améliorer les données le concernant. La modification interviendra dans un maximum de 50 jours à compter de la réception de la demande.

En l'absence de l'autorisation écrite préalable de notre société, les photos ou les films réalisés par les Clients avec le fruit de nos services ne peuvent pas être utilisés à des fins commerciales.

06

Installation & désinstallation

Afin de sécuriser et faciliter l'installation de notre prestation, une place de stationnement doit être prévue au plus proche de l'installation. Dans le cas où le Client est dans l'incapacité de prévoir ce stationnement, il est important qu'il prévienne notre société au moment de la signature du devis.

Notre société place ses décors à des endroits stratégiques selon les lieux afin de garantir la sûreté de l'installation. En cas de déplacement des décors par le Client, nous ne sommes ni responsables de quelconque dégradation ou de l'insécurité éventuelle engendrée par ce déplacement. Si le Client souhaite placer son décor en extérieur, notre société conseille de le mettre à l'abri des grands vents. Lors d'installation à l'extérieur la société Les petits papiers font les grands jours ne peut pas être tenue pour responsable en cas de dégradation des décors.

En ce qui concerne la désinstallation, notre société prévoit, en général, le démontage de la prestation à la fin de ce dernier ou le lendemain. S'il n'y a pas la nécessité d'un démontage, mais qu'il y a du matériel à récupérer, un rendez-vous avec le Client sera convenu à la fin de l'événement ou les jours suivants.

07

Loi applicable, juridiction compétente et disposition générale

Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge.

Lorsque, en vertu de l'application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles, cela n'affecte en rien les autres stipulations des présentes conditions générales qui restent en vigueur.

Les parties s'engagent à remplacer le ou les disposition(s) par la ou les disposition(s) alternative(s) valable(s) ou contraignante(s) qui se rapprochera(-ront) le plus de l'esprit de la ou des disposition(s) qui aura (auront) été déclarée(s) illégale(s), nulle(s) ou non susceptible(s) de contrainte.

En cas de litige qui ne peut pas être résolu par une discussion amiable et de bonne foi, seuls les tribunaux de l'arrondissement du Hainaut, division Charleroi sont compétents.

Les présentes conditions générales sont libellées sous toute réserve et sans reconnaissance préjudiciable aucune dans le chef de notre entreprise.

Signature